

**Solidarité.** Le transfert de compétences ne se fait pas bien entre l'Etat et les conseils généraux.

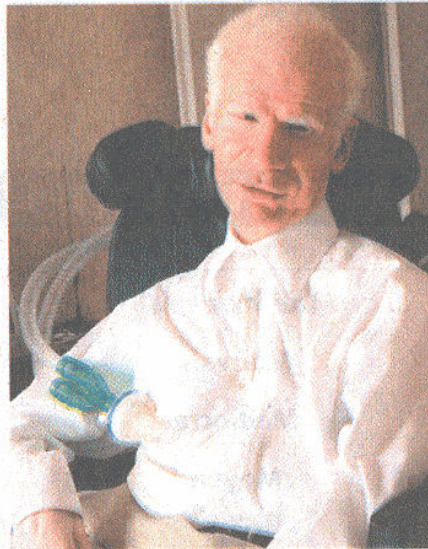
## Norbert va défendre les handicapés devant l'Elysée

Norbert Enkaoua doit prendre la route ce matin à 10 heures dans un véhicule spécialement aménagé. Demain à 14 heures, ce Toulousain atteint d'une myopathie de Dreyfus espère rencontrer Jacques Chirac, à Paris. Et si ce n'est pas possible, il fera le siège de l'Elysée, dans son fauteuil roulant, pour faire entendre les revendications de coordination handicap et autonomie.

Car Norbert ne peut plus faire face aux échéances qui l'obligent à déboursier 7 500 € par mois pour payer les quatre auxiliaires de vie qui se succèdent 24 heures sur 24 à son domicile. La faute au transfert de compétence entre l'État et le conseil général qui gère maintenant la prestation de compensation du handicap.

### « UN DÉCRET FLOU »

Dominique Rabaud, le président de l'association Être et avoir 31 concède que « le décret d'application est flou » ce qui amène le conseil général à plafonner les aides à 12 heures de prise en charge journalière, soit au mieux à 5 266,95 € par mois dans le cas de Norbert. Mais du coup, il manque 2 230,95 € par mois à notre pauvre Toulousain pour boucler son budget, ce qui l'oblige à faire une croix sur l'Urssaf depuis deux mois s'il veut garder Déborah, Denis, Afaf et Laetitia à son service comme le nécessite son état. Tricheur malgré lui, il aimerait bien être rétabli dans ses droits. « Mais pour ça, insiste Dominique Rabaud, il faut que l'arrêté



**Norbert.** Photo DDM, archives.

ministériel soit plus clair, notamment sur les situations exceptionnelles ou d'urgence qui autorisent les conseils généraux à dé plafonner leur aide. » En Haute-Garonne, treize personnes lourdement handicapées n'attendent que ça. Il leur manque 14 100 € par mois pour être assistées comme il se doit à domicile. Comme Sandrine Riaudo l'avait rêvé.

Rappelez-vous, cette jeune Toulousaine décédée en janvier est la première à avoir alerté le président de la République sur le droit à l'autonomie des personnes lourdement handicapées. Le secrétaire général de la préfecture avait d'ailleurs reconnu le jour de son enterrement, à Villemur, qu'elle était « pour une large part dans le vote de compensation du handicap ». Demain, c'est en sa mémoire que Norbert, comme les bénévoles d'Être et avoir 31, de l'AFM et de l'APF, vont aussi réclamer l'arbitrage de l'Elysée.

*Béatrice Dillies*